



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 92293

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'annonce de la mise en place d'un vaste programme d'accompagnement stratégique des petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire en partenariat avec l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA). Il lui demande de bien vouloir préciser le contenu de ce programme, les fonds financiers mobilisés en sa faveur ainsi que l'échéancier de réalisation.

Texte de la réponse

Les industries agroalimentaires constituent le premier secteur industriel français en termes de chiffre d'affaires (147 MdEUR en 2008) et emploient environ 400 000 salariés. Face à une concurrence européenne et mondiale de plus en plus forte, les performances du secteur doivent être consolidées. Maintenir et renforcer la compétitivité des industries agroalimentaires constitue un enjeu majeur de l'action du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. À l'occasion du Salon international de l'alimentation 2010, le ministre chargé de l'alimentation a évoqué plusieurs actions destinées à soutenir les entreprises de ce secteur. Il a notamment annoncé la mise en place, en partenariat avec l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), d'un programme d'accompagnement stratégique des entreprises agroalimentaires dès 2011 sur quelques régions pilotes. Ce programme s'adresse aux petites et moyennes entreprises désireuses de définir une nouvelle stratégie de développement et de croissance, prenant en compte toutes les dimensions de leur activité. Son contenu repose sur la méthodologie développée par le groupement d'intérêt économique ACAMAS, et déjà mise en oeuvre avec succès dans le secteur des industries mécaniques dans de nombreuses régions. Cet accompagnement se caractérise par l'alternance de séquences individuelles et collectives, qui conjuguent l'apport de réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise avec la richesse des réflexions collectives et du partage d'expérience. À l'issue du programme, d'une durée de l'ordre de dix-huit mois, les entreprises disposeront de toutes les clés leur permettant, par exemple, de redessiner leurs partenariats ou de mettre en oeuvre une stratégie d'investissement correspondant à leur modèle de croissance. Après une première phase nécessaire d'adaptation de la méthodologie au secteur de l'agroalimentaire, il est prévu de lancer des opérations pilotes dans quelques régions en 2011, avec l'objectif d'impliquer une centaine d'entreprises. Si les expériences pilotes sont concluantes, le dispositif pourra être reconduit et amplifié en 2012. L'opération pourra bénéficier de soutiens publics, notamment à travers les crédits du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Le projet sera également déposé dans le cadre de l'appel à projets structurants de filière lancé fin septembre 2010 à l'issue des États généraux de l'industrie et qui bénéficie de crédits de l'emprunt national pour les investissements d'avenir. Avec le concours des collectivités locales, l'objectif est d'atteindre un coût résiduel pour les petites et moyennes entreprises participant à l'opération qui reste inférieur à 4 000 EUR, dans le respect de la réglementation des aides aux entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92293

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11850

Réponse publiée le : 14 décembre 2010, page 13516